

Femmes et développement

Comité National Conclusion du groupe de travail

Rapport présenté par: Khadidja LADJEL

La réflexion engagée par le groupe interministériel constitué à cet effet a permis tout d'abord de faire un état des lieux en ce qui concerne la participation de la femme à la vie active et la manière dont tirent profit de cette situation, tant la famille que la société dans son ensemble. Les recommandations formulées s'appuient sur les correctifs qui s'imposent, notamment lorsque les déviations constatées proviennent de la mauvaise interprétation de la législation, lorsque celle-ci n'est pas carrément bafouée.

En tout état de cause, le riche débat ayant caractérisé les séances de travail dénote l'intérêt accordé au dossier et traduit la disponibilité de l'ensemble des intervenants à innover à travers :

- la concrétisation des objectifs visés contrairement aux années précédentes.
- la proposition de secteurs jusque là négligés, tel que le secteur informel.
- La délimitation de l'intervention de la femme à tous les niveaux, quand bien même il s'agirait d'une tâche non rémunérée.

CONSTAT

Il ressort des grands axes d'actions retenus par la conférence de Nairobi, la volonté d'intégrer la femme dans le processus de développement. C'est une des préoccupations majeures dont il a fallu tenir compte.

Ainsi, la santé, l'éducation, la formation, la communication, l'emploi, le rôle des femmes au sein de leurs familles restent les supports d'une réelle prise en charge des membres de la famille et par là même de l'ensemble de la société.

1. L'accès des femmes aux soins de santé :

La femme a bénéficié des programmes de santé arrêtés en direction de la population, ceux notamment destinés à lutter contre la mortalité infantile, la mortalité juvénile, la morbidité et la mortalité maternelle. Elle a bénéficié en outre, du programme de maîtrise de la croissance démographique et celui de l'amélioration de la nutrition.

Toutefois, les accouchements présentent toujours un risque pour la santé de la mère en zone rurale car ils ne sont pas toujours faits en milieu assisté.

En termes d'effectifs il faut retenir la féminisation de corps médical à raison de 49 % et celui du personnel médical dans une proportion de 40 %. Cet effectif pose néanmoins, un problème de répartition spatiale à l'échelle nationale.

2. L'éducation des femmes :

Question d'une extrême importance, elle a retenu l'attention de l'ensemble des participants vu son rôle déterminant dans le degré de développement d'un pays (taux de scolarisation et niveau d'instruction).

La première remarque à faire est que l'évolution de la proportion des filles reste relativement faible en dépit des efforts consentis en matière de construction et d'encadrement notamment.

Il faut signaler toutefois que :

- Le nombre des redoublants chez les filles est moins élevé que chez les garçons.
- Ces dernières abandonnent moins souvent que les garçons.
- Il y a peu d'exclues que d'exclus.

En d'autres termes, les filles réussissent mieux que les garçons, ce qui démontre une prise de conscience concernant la nécessité d'acquérir un certain savoir.

Néanmoins, pour des raisons socioculturelles, qui devraient être dépassées, vu les profondes mutations engagées, la scolarisation du sexe féminin reste très précaire.

Quant à l'encadrement, le personnel est à dominance féminine, même si l'accès au poste de Chef d'Etablissement reste compromis.

La présence des filles dans l'enseignement supérieur est très importante. Elles sont beaucoup plus orientées vers la technologie et les sciences appliquées, vers les langues arabe et étrangères, vers les sciences naturelles, vétérinaires et de la terre que vers les sciences exactes, le droit et les sciences politiques et de l'information.

En dépit des efforts fournis par l'Etat pour combattre l'analphabétisme et compte tenu de l'importance accordée aux systèmes scolaire et universitaire, les chiffres concernant ce fléau demeurent effarants (7,5 millions dont 4,4 millions de femmes).

Les causes de cette situation sont imputées à la pauvreté, à la répartition traditionnelle des tâches au sein de la famille mais aussi aux traditions patriarcales pratiquant, la discrimination entre les sexes et pénalisant de ce fait dans le domaine de l'éducation.

3. La formation professionnelle des femmes :

L'effort déployé dans le domaine de la formation est axé sur l'amélioration des qualifications professionnelles tous azimuts.

Les créneaux les plus demandés sont l'administration, la gestion et l'habillement suivis de l'artisanat de service et l'artisanat traditionnel.

Les Centres de Formation Professionnelle et d'apprentissage, sont les passages obligés pour les jeunes exclus du système scolaire. Toutefois, cette activité est isolée eu égard aux problèmes d'insertion, de concrétisation, de sensibilisation et de pratiques sociales.

4. Le préscolaire :

La prise en charge des 5,5 millions d'enfants se situant en préscolaire fait appel à deux structures :

- L'éducation nationale pour l'aspect formation pédagogique.
- Le social pour l'aspect accueil.

Ceci étant, il faut signaler que les réalisations entreprises depuis l'avènement de l'Ordonnance 1976 demeurent en deçà des demandes annuellement recensées.

L'insuffisance des places disponibles tant par suite des réalisations de l'Etat que celles de la sécurité sociale (20.000 places) et autres entreprises économiques ont favorisé la prolifération des centres privés de façon anarchique, ne répondant malheureusement pas aux normes arrêtées en matière d'enseignement, d'hygiène et d'encadrement.

Ces centres d'accueil et de garde se limitent à la seule fonction de garderie. Les quelques agréments accordés jusque là sont loin de renseigner sur le nombre exact de structures existantes, tant la hantise de l'imposition est grande.

Cette situation va à l'encontre des réelles aspirations d'intégration de la femme dans le processus de développement.

5. L'activité féminine :

En matière d'emploi, la législation nationale consacre à la femme le droit au travail. Ce droit se heurte toutefois à des contraintes, d'ordre objectif, liées aux restrictions observées en matière de recrutement, mais aussi d'ordre subjectif, obéissant à des pratiques socioculturelles.

A ce stade de la réflexion, il est retenu le nombre de 5,9 millions d'actifs dont 1,5 million de chômeurs et, où les femmes ne représentent que 8 % seulement (femmes ayant un emploi).

En fait, le chiffre avancé est biaisé dans la mesure où il ne tient pas compte de l'activité des femmes en dehors du marché de

l'emploi, tel que défini, et les travaux accomplis au sein des ménages en sont exclus.

Il est relevé par ailleurs, que les femmes sont plus présentes dans le domaine de l'enseignement, de la santé et de l'administration.

Mais le caractère hétérogène d'affectation des postes de travail est discriminatoire. Il a favorisé la marginalisation des femmes diplômées et dans une moindre mesure, a contribué à l'impulsion du secteur informel.

Les données disponibles concernant ce secteur sont soit éparses soit incomplètes. La méthode de calcul qui consiste à observer et à quantifier l'emploi du temps des femmes trouve ses limites dans la confection même du questionnaire, et dans le manque de rigueur, voire de précision au niveau des réponses.

Les premiers éléments d'une éventuelle réflexion approfondie à engager se résument à 12 milliards d'heures de travail évalués à 193 milliards de dinars.

Ces deux indications nous renseignent sur l'étendue d'une activité qui connaît un développement anarchique et qui reste une source d'emplois et de revenus.

6. La femme dans le monde rural :

La présence de la femme dans le monde rural diffère selon la façon dont est abordée la question.

Si l'on raisonne en termes d'attributaires, de propriétaires, d'exploitantes, on dirait que la proportion est infime et qu'à ce titre sa participation est à peine quantifiable.

Mais si l'on raisonne en termes de travaux effectués par la femme, suite à l'aide qu'elle apporte, le résultat serait totalement différent.

Dans ce cas précis, elle s'occupe des approvisionnements, prend soin des animaux, gère les provisions, prend part à la cueillette et participe à d'autres travaux dans les champs.

En tout état de cause, la femme reste exclue de la vulgarisation de l'activité agricole.

Souvent, elle n'a pas droit aux mêmes privilèges que les hommes bien que la législation ne fait à aucun moment de ségrégation. Il reste que la femme bénéficie peu ou pas de la mécanisation des activités, n'accèdent pas aux crédits même lorsque le verrou est levé en ce qui concerne l'octroi d'une parcelle de terre.

Par ailleurs, il est noté l'absence de couverture en matière de sécurité sociale, par méconnaissance de l'utilité de la procédure mais aussi eu égard à la faiblesse des revenus tirés.

7. La femme et l'artisanat :

Malgré son importance liée à la préservation d'un patrimoine dont les bases s'effritent peu à peu, ce secteur souffre du manque d'approvisionnement, de la rareté d'une main d'oeuvre qualifiée...

C'est à dire d'un intérêt qui tend à disparaître en dépit des qualifications exigées pour exercer ce type d'activité et de la transmission des valeurs de père en fils.

A cela, il faut inclure la mobilité observée en ce qui concerne l'exercice de la tutelle sur ce secteur, fragile de par sa constitution, mais aussi de par ses caractéristiques et exigences.

Les points faibles se résument en l'absence d'une structure cadre de soutien, opérationnelle, à même d'étudier, de prospecter et d'orienter les artisans qui pâtissent du manque d'information à tous les niveaux.

Les points forts, quant à eux, reposent sur une législation clarifiant le statut de l'artisan et déterminant un fonds de promotion de l'activité à l'instar des autres secteurs pour lesquels des comptes sont prévus.

Parallèlement, il est noté la possibilité de recourir à une jeunesse prête à être formée pour assurer la relève ainsi que l'existence d'un marché.

8. La femme et les conditions de logement :

Des prérogatives du secteur, il convient de retenir l'accès à la propriété foncière, au logement, à la prise en charge de la viabilisation avec tout ce que cela comporte comme commodités y afférentes.

Mais le rythme de réalisation, n'a pu venir à bout des besoins exprimés favorisés il est vrai, par un accroissement démographique vertigineux.

Ce qui nous amène à dire que parallèlement à l'urbanisation, en plus du parc immobilier un type d'habitations précaires s'est développé aux alentours des grandes agglomérations.

Ces conditions de précarité de l'Habitat (A.E.P. non assurée, assainissement inexistant, absence d'hygiène...), et l'exiguïté de certains logements ont eu des répressions sur la femme sur laquelle repose toute stratégie de survie.

Dans le domaine de la profession proprement dit, le taux de féminisation reste faible.

RECOMMANDATIONS

A ce stade de la réflexion, il y a lieu de noter le caractère partenarial de l'ensemble de la politique nationale tracée en direction de la population, dont l'objectif premier est l'amélioration du cadre de vie à travers la satisfaction des besoins les plus élémentaires.

Toutes les préoccupations, quelle que soit leur empreinte, nécessitent l'intervention simultanée du/de :

- l'Etat qui reste le principal responsable en tout point de vue et par le biais duquel apparaîtront les prémices, d'une amélioration de la condition féminine.
- Mouvement, associatif dont les mérites ne sont plus à démontrer, malgré sa relative jeunesse et son manque d'expérience.

- Institutions publiques dans la mesure où elles constituent un démembrement de l'Etat au niveau local.
- La population qui est à la fois acteur et bénéficiaire du processus de développement.

Mais en tout état de cause, c'est l'éducation, c'est la communication, c'est l'information et la sensibilisation qui sont à même de transmettre les éléments de base d'un comportement humain, raisonnable et impartial vis-à-vis d'une proportion de la population qui n'en constitue pas moins, la moitié.

A travers ces domaines, il faut se pencher sur la nature des messages à communiquer, sur le contenu, sur leur portée et se dire que la simplification en est à la fois un moyen et une finalité en soi.

Ceci se concrétisera, si la volonté de faire participer la femme dans le processus de développement est réelle.

Entre autres recommandations qu'il y a lieu de retenir, il faut signaler :

- La mise en place des moyens humains et matériels nécessaires pour faire appliquer la loi scolaire partout en zones rurales où le poids des préjugés sociaux est la principale cause d'abandons scolaires des filles.
- Le reciblage de l'octroi des aides de l'Etat vers les catégories démunies en favorisant particulièrement les filles.
- La diversification des possibilités de choix quant à l'accès aux types de formation offerts aux deux sexes dans le but de promouvoir les postes d'emploi sans que certains d'entre eux ne soient l'apanage de l'un ou de l'autre des deux sexes.
- La mise en place de débouchés nouveaux récemment introduite en vue de favoriser la promotion de la femme (tourisme, hôtellerie, arts graphiques...).

- L'encouragement de l'alphabétisation de la femme grâce au réseau implanté à cet effet (Association, Centre National d'Alphabétisation...) dans la mesure où elle constitue une nécessité à l'heure actuelle, le développement ne pouvant se faire sans la femme. Cette action doit être favorisée par une volonté politique manifeste.
- L'implication de tous les secteurs concernés, par le biais de l'intégration du système éducatif et de formation corrélativement aux besoins en matière d'emploi.
- L'intervention de l'Etat en vue de lever toutes les barrières érigées devant l'emploi féminin et de faire respecter la fermeté dans ce domaine.
- L'instauration de mesures initiatives en matière d'accueil et de garde de la petite enfance pour assurer une certaine stabilité à la femme travailleuse.
- L'évolution et l'insertion du secteur informel dans le circuit économique afin d'en mesurer l'impact sur les familles et par voie de conséquence mesurer la réelle contribution de la femme dans le revenu de la famille.
- L'intervention de l'Etat qui doit se matérialiser davantage dans le monde rural pour lever les boucliers en matière d'autosuffisance, d'accès à l'approvisionnement, à la commercialisation, et de pénibilité des travaux.
- La relance de l'artisanat qui ne doit pas s'écarter de la jonction à faire entre le progrès, le traditionnel et l'esprit d'entreprise.
- La participation des femmes à la conception des projets d'habitats pour que ceux-ci soient à même de répondre à leurs aspirations.
- La valorisation des activités de constructions entreprises par les femmes dans les régions rurales.